

COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune de MAHINA, Monsieur Patrice JAMET, informe ses administrés que les inscriptions pour la rentrée scolaire 2012/2013, dans les écoles maternelles et élémentaires seront prises à la Mairie de MAHINA, sis à la Pointe Vénus au Service des Ecoles à compter du **Lundi 02 Avril 2012**.

Merci de respecter le calendrier et les secteurs suivants :

INSCRIPTIONS SCOLAIRES Année 2012-2013

Lieu d'inscription : Service des écoles – Mairie de Mahina – Bat C
Téléphone : 48 71 09

Inscriptions des écoles maternelles Sections des tous petits (STP) :

Les inscriptions se feront le Lundi 26 Mars 2012 de 06h30 à 13h00


Inscriptions des écoles maternelles et élémentaires :

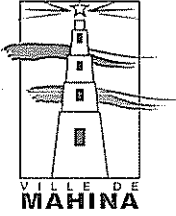
<i>Secteurs</i>	<i>Dates d'inscription</i>
<ul style="list-style-type: none">- Du lotissement OVIRI au magasin Plastibois- Pointe Vénus- Vallée de TUAURU à plus d'1 km de la route de ceinture (à partir du terrain en face de chez les Adams)	Ecole Maternelle : Lundi 02 avril 2012 Mardi 03 avril 2012 Mercredi 04 avril 2012 Ecoles Élémentaires : Jeudi 05 avril 2012 Mardi 10 avril 2012 Mercredi 11 avril 2012 De 06h30 à 13h00
<ul style="list-style-type: none">- Vallée de la TUAURU (à moins d'1 km à partir du magasin APAHERE jusqu'à l'entrepôt des BUS PRIVE)- Du PK 10.3 à PK 14- Mahinarama, SuperMahina, Amoe- Atima- Lotissement SOCREDO- Lotissement FAREROI- Hitimahana Beach- Résidence MAHINA- Vallée de la AHONU- OROFARA	Ecoles Maternelles : Jeudi 12 avril 2012 Vendredi 13 avril 2012 Lundi 16 avril 2012 Mardi 17 avril 2012 Ecoles Élémentaires : Mercredi 18 avril 2012 Jeudi 19 avril 2012 Lundi 23 avril 2012 Mardi 24 avril 2012 De 06h30 à 13h00

Inscriptions au CJA de Mahina :

Les inscriptions se feront dès le Lundi 18 Juin 2012 de 06h30 à 13h00.

Pour plus de renseignements, appeler le Service des Ecoles au **48.71.09** ou **70.86.32**


JAMET Patrice



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Année 2012-2013

Documents à fournir :

Les parents devront se présenter obligatoirement avec les documents suivants :

- ✓ 1 copie du Livret de Famille ou Acte de naissance de l'enfant
- ✓ 1 Quittance d'électricité ou téléphone ou le bail de location
- ✓ Photos d'identité (4 photos pour la maternelle / 2 pour l'élémentaire)
- ✓ 1 Certificat de radiation (dans le cas d'un changement de commune)
- ✓ Carte verte CPS
- ✓ Carnet de santé
- ✓ 1 Ordonnance du Tribunal pour les enfants placés, en adoption ou dont les parents sont séparés